

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

Affaire suivie par M. Jean-Pierre BRASSELET  
Tél. : 02 35 58 54 35  
Fax : 02 35 58 52 89  
Mél. : [jean-pierre.brasselet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-pierre.brasselet@developpement-durable.gouv.fr)

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Haute-Normandie

**DÉCISION N°2015 - 39**

**Objet :** Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

**Vu :**

- Le code de l'environnement ;
- Le code de l'urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Le code de justice administrative ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements
- Le décret n° 2006-305 du 16 mars 2006 modifiant le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 portant nomination du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-Henry MACCIONI ;
- L'arrêté préfectoral n°11.23 du 4 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
- L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 5 janvier 2012 nommant Monsieur Patrick BERG, administrateur général, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Haute-Normandie à compter du 15 février 2012 ;
- L'arrêté préfectoral n°14-29 du 30 avril 2014 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;

**DÉCIDE**

**Article 1 – Activités générales**

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie listées ci-dessous :

1. Aménagement - Urbanisme ;
2. Environnement - Développement durable ;
3. Risques - Sécurité industrielle ;
4. Habitat - Logement ;
5. Rénovation urbaine ;
6. Énergie ;
7. Contrôle de véhicules
8. Transports ;
9. Infrastructures ;
10. Bâtiment – Construction
11. Aides européennes et actions du contrat de Projet 2007-2013, du contrat de Plan 2015-2020 et des contrats de Plan interrégionaux et du programme opérationnel FEDER 2007-2013, pour lesquelles la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est service instructeur ;
12. Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur ;
13. Défense et sécurité ;
14. Qualité et Contrôle de gestion ;

pour les actes ci-après énumérés :

- I. Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux Directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :
  - I.1. l'animation des études,
  - I.2. la présentation des rapports et comptes rendus ;
- II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études en instruction de dossiers ;
- III. Les correspondances et rapports adressés au Ministre de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région ;
- IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets ;
- V. Les aides financières aux entreprises et organismes ;
- VI. Les mémoires en défense produits devant le Tribunal Administratif de Rouen, mais uniquement en ce qui concerne les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative : mémoires en défense relatifs aux instances en :
  - VI-1. Référé de suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,
  - VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,
  - VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative ;
- VII. En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissement sur le réseau routier national :
  - VII-1. Commande des études,
  - VII-2. Approbation des projets,
  - VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,
  - VII-4. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux ;

Dans le cadre de leurs attributions à :

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
<b>M. Philippe PERRAIS</b> Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Thierry LATAPIE-BAYROO</b> Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Dominique LEPETIT</b> Chef du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable et en cas d'absence, par :	X	X		X	X	X				X		X			I à V
<b>Mme Florence MONROUX</b> Adjointe du Chef du SECLAD	X	X				X						X			I à V
<b>Mme Hélène BUHOT</b> Responsable du Bureau Environnement et Développement	X	X										X			I à V
<b>M. Lionel HERMANGE</b> Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement	X			X	X					X					I à V
<b>M. Gérard DENOYER</b> Responsable de l'Unité Énergie – Adjoint du Responsable du Bureau Énergie Climat						X									I à IV
<b>Mme Marie MOIROT</b> Responsable de l'Unité Logement				X	X										I à IV
<b>Mme Cindy LEFEBVRE</b> Responsable de l'Unité Construction										X					I à IV
<b>Mme Catherine DUPRAY</b> Responsable du Pôle Évaluation Environnementale	X	X													IV
<b>M. Sylvain COMTE</b> Responsable de l'Unité Aménagement	X														I à IV
<b>M. Nicolas CLAUSSET</b> Chef du Service Risques et en cas d'absence, par :		X	X									X			I à V
<b>M. Frédéric DECHAMPS</b> Responsable du Pôle Risques Accidentels - Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels par intérim		X	X												I à IV
<b>M. Daniel BABEL</b> Responsable du Bureau Risques Technologiques Chroniques – Adjoint du Chef de Service		X	X												I à IV
<b>M. Alain DUFLOT</b> Responsable du Bureau Risques Naturels – Correspondant budget du service		X	X												I à IV
<b>M. Jérôme SAINT-CAST</b> Chef du Service Ressources		X	X									X			I à V

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion		
et en cas d'absence par : <b>Mme Catherine FAUBERT</b> Adjointe du Chef du Service Ressources – Responsable du Pôle Ressources Minérales <b>M. Didier LHOMME</b> Responsable du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques <b>Mme Christine LE NEVEU</b> Responsable du Bureau Biodiversité et de l'Unité Espaces et Patrimoine Naturel <b>M. Stéphane PINEY</b> Responsable du Bureau Hydrométrie et Préviation des Crues		X	X									X				II et III
<b>M. Stéphane DOUCHET</b> Chef du Service Sécurité des Transports Routiers et en cas d'absence par : <b>M. Jean-Marc SARTHOU</b> Responsable du Bureau Transports Routiers et de l'Unité Gestion des Entreprises - Adjoint du chef de service <b>M. Régis SAGOT</b> Responsable du Bureau Contrôle des véhicules – Adjoint du chef de service							X	X				X				I à V
<b>M. Jean-Yves PEIGNE</b> Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures et en cas d'absence par : <b>M. Jean-Pierre SAINT-ÉLOI</b> Adjoint au chef du SDTMI, expert multimodalité <b>M. Arnaud LAUBU</b> Adjoint au chef du SDTMI, chargé des projets routiers									X	X		X	X			I à V VII-1, VII-3 VII-4
<b>Mme Mallorie HUGUET</b> Adjointe au responsable de la Mission Administration et Gestion des Données et Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données par intérim et en cas d'absence par : <b>M. Pierre VILHELM</b> Responsable du Pôle Administration et Gestion des Données <b>M. Erwan POULIQUEN</b> Responsable du Pôle Statistiques publiques - Statisticien	X	X														I à IV
<b>Mme Nolwenn BRIAND</b> Responsable de la Mission Estuaire	X	X										X				I à V

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
<b>Mme Mallorie HUGUET</b> adjointe du Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données et Responsable de la Mission CPIER-CPIER par intérim											X				
<b>Mme Anne MACHEFERT</b> Conseiller en gestion et management – Responsable Qualité Environnement - Contrôleur de gestion														X	I à IV
<b>M. Franck INVERNIZZI</b> Responsable Sécurité- Défense													X		I à IV
<b>M Christophe HUART</b> Chef de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe et en cas d'absence, par :			X				X								I à IV
<b>Mme Tiffany WEYNACHTER</b> Coordonnatrice de l'Équipe Risques - Adjointe du chef de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe			X				X								I à IV
<b>M. Stéphane MICHEL</b> Chef de l'Unité Territoriale du Havre Et en cas d'absence, par :			X												I à IV
<b>Mme Nathalie VISTE</b> Adjointe du Chef de l'Unité Territoriale du Havre – Coordinatrice de l'Équipe RAFP			X												I à IV
<b>M. Julien VILCOT</b> Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure Et en cas d'absence, par :			X												I à IV
<b>M. Fabien GILLERON</b> Adjoint du Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure – Coordonnateur de l'Équipe Environnement Industriel			X												I à IV

## Article 2 : Cas d'absence du Directeur

En cas d'absence de Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé n°14.29 du 30 avril 2014 est donnée aux directeurs adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

## Article 3 : Abrogations

La décision n° 2014-46 du 22 décembre 2014 portant subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers est abrogée.

**Article 4 : Publications**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 03 SEP. 2015

Pour le Préfet de région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie

Patrick BERG